





## A QUI ENVOYER CE BULLETIN DE RACHAT ?

Ce bulletin de rachat doit être envoyé à l'adresse suivante :

<p>EPSENS 46 rue Jules Méline 53098 LAVAL Cedex 9</p>	<p><b>Pour consulter votre compte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Connectez-vous à votre espace Internet dédié SALARIES via le site <a href="http://www.epsens.com">www.epsens.com</a>, univers SALARIES, bouton CONNEXION, bouton SALARIES</li><li>&gt; Contactez le SVI de EPSSENS au 09.69.39.08.32 (appel non surtaxé)</li><li>&gt; Installez l'application mobile gratuite disponible pour iPhone et Android</li></ul>
---	--

Conformément à la réglementation européenne et française en matière de données à caractère personnel, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dite « loi Informatique et Libertés »), les informations que vous nous communiquez ou qui nous sont transmises par votre employeur ou un apporteur d'affaires sont traitées par EPSSENS, responsable du traitement. Vos données personnelles sont utilisées à des fins de tenue des comptes d'épargne salariale et d'accès aux fonctionnalités de votre espace en ligne sécurisé. Elles sont également traitées en vue de l'exécution des dispositions légales et réglementaires en vigueur, y compris la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles sont destinées aux membres du personnel dûment habilités d'EPSSENS ainsi qu'à ses sous-traitants éventuels et, s'il y a lieu, aux gestionnaires financiers dans le cadre d'échange d'informations. Elles sont conservées par EPSSENS pendant une durée maximale de trente ans à compter de la disponibilité des avoirs. Vous disposez d'un droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, et de décider du sort de vos données, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel dans les limites fixées par la loi. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à [dpo@malakoffhumanis.com](mailto:dpo@malakoffhumanis.com) ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. En cas de réclamation relative à la protection des données, vous disposez également du droit de contacter la CNIL directement sur son site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

**DATE :**

**SIGNATURE :**

Imprimer et signer

(1) Les fonds Solidaires, les versements volontaires et l'abondement y afférent, les sommes investies sur le PERCO et PERCOL et en Compte Courant Bloqué 5 ans ne sont pas débloquables ; le déblocage des sommes investies en titres de l'entreprise est soumis à un accord d'entreprise.

(2) Placements issus de la participation et de l'intéressement et des abondements associés, dans la limite du plafond fixé par la Loi (maximum des sommes éligibles sans dépasser 10 000 € nets de prélèvements sociaux. Ce plafond est entendu tout PEE et/ou Teneur de Compte (comme EPSSENS) confondu. Il correspond à un montant estimatif car la valeur liquidative au moment du remboursement est inconnue.)

(3) Demande à formuler avant **le 31 décembre 2022**. Si votre entreprise a mis en place un dispositif d'actionnariat salarié (titres en direct ou via un FCPE), nous vous conseillons de vous rapprocher de celle-ci, le déblocage des sommes investies sur ces supports étant préalablement lié à un accord d'entreprise.